

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU
COMMERCE - DIANA

BUREAU DE LA METROLOGIE LEGALE
ANTSIRANANA

CERTIFICAT DE JAUGEAGE

Châssis en position horizontal, niveau zéro

N° : 044-SML/D/T/25/C

Récepteur-mesure pour produits pétroliers
CITERNE A CINQ COMPARTIMENTS
Montée sur un camion immatriculée 789 TBM
DETENTEUR : VOROMAILALA TRANSPORT
LIMITE DE VALIDITE : OCTOBRE 2028

Les hauteurs et distances sont mesurées par la verticale de pige passant par le milieu du segment joignant le plan de débordement du capot (plan de référence),

- Capacité total (Vt)= Volume limité par le plan du débordement ;
- Capacité nominale= volume correspondant au remplissage normal en service ;
- Creux (C)= distance du niveau du liquide au plan de référence P (distance mesurée obligatoirement à l'aide d'un sabre)
- L'erreur maximale tolérée à la Jauge : $\pm 0,2\%$ du volume nominale
- L'erreur maximale tolérée en service : $\pm 0,5\%$ du volume mesurée (Y sont incluse les erreurs de la Jauge, de détermination du niveau du liquide, du mesurage de la température et de la masse volumique etc.) Selon recommandation OIML R80 (édition 1989F)
- Les mesures prises sont les contenances en litres pour distances de creux, en centimètre $\pm 01\text{mm}$.

COMPARTIMENT N°1 AV

Capacité nominale Vn= 3 000 l		Capacité Total Vt= 3 224 l		Degré maximal de remplissage Vn / Vt= 93,05%		Creux C=257 mm			
cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
19	3080	22	3044	25	3008	28	2972	31	2936
20	3066	23	3032	26	2996	29	2960	32	2924
21	3056	24	3020	27	2984	30	2948	33	2912

COMPARTIMENT N°02

Capacité nominale Vn= 7 000 l		Capacité Total Vt= 7 210 l		Degré maximal de remplissage Vn/Vt= 97,09%		Creux C=259mm			
cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
19	7138	22	7078	25	7018	28	6958	31	6898
20	7118	23	7058	26	6998	29	6938	32	6876
21	7098	24	7038	27	6978	30	6918	33	6854

COMPARTIMENT N°03

Capacité nominale Vn= 2 000 l		Capacité Total Vt= 2 130 l		Degré maximal de remplissage Vn/Vt= 93,90%		Creux C=299mm			
cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
23	2065	26	2039	29	2009	32	1979	35	1949
24	2057	27	2029	30	1999	33	1969	36	1937
25	2049	28	2019	31	1989	34	1959	37	1925

COMPARTIMENT N°04Capacité nominale
Vn= 2 000 lCapacité Total
Vt= 2 134 lDegré maximal de remplissage
Vn/Vt= 93,72%

Creux C=278mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
19	2072	22	2054	25	2028	28	1998	31	1968
20	2066	23	2046	26	2018	29	1988	32	1958
21	2060	24	2038	27	2008	30	1978	33	1948

COMPARTIMENT N°05Capacité nominale
Vn= 8 000 lCapacité Total
Vt= 8 225 lDegré maximal de remplissage
Vn/Vt= 97,26%

Creux C=269mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
19	8155	22	8120	25	8055	28	7965	31	7875
20	8145	23	8105	26	8025	29	7935	32	7845
21	8135	24	8085	27	7995	30	7905	33	7815

& La pastille de chaque compartiment de la citerne est réglée en fonction de la distance de creux correspondant à la capacité nominale indiquée sur le présent certificat.

& Le plomb attaché au scellement de sa fixation est marqué par le poinçon Annuelle « Lettre Primitif » du Service de la Métrologie Légale.

Fait à Antsiranana, le **02 Novembre 2025**

Le Chef du Bureau de la Métrologie Légale



RAKOTOMALALA Jean Noël
 Contrôleur du Commerce et de la Concurrence
 Technicien Supérieur de la Métrologie Légale

NOTA BENE: Le présent certificat de jaugeage doit toujours accompagner la citerne et être présenté à toutes demandes des usagers ou des fonctionnaires des services de contrôle (Décret 93-360 du 07 juillet 1993)

Bureau de la Métrologie Légale ANTSIRANANA,
 sis 28 Bis Rue Richelieu Place Kabary ANTSIRANANA 201
 Tél 034 89 572 81.
 Adresse mail : smlantsiranana@gmail.com

Certificat N° : 044-SML/D/T/25/C
 Date de contrôle : 25/10/2025
 Date limite : **OCTOBRE 2028**
 CC- IM : 0789 TBM TCC